

**Question 14**

Points

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>1.1.3.1.1-2</b>	<b>Mission de l'entreprise formatrice</b>	<b>18 points</b>
----------------------------	--------------------	---	------------------

**Situation de départ**

Vous travaillez au sein de l'administration cantonale. Votre formateur vous a confié la tâche de présenter aux nouveaux apprentis, lors de la journée d'initiation, l'organisation et les principales tâches de l'administration cantonale.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 18 points au maximum.

**Tâche**

- a. Citez tous les départements/toutes les directions de votre administration cantonale et indiquez le nom du chef du département ou du chef de la direction. Vous obtiendrez 5 points au maximum si toutes les indications sont correctes.

Département/direction	Chef
<i>Départements/direction et chef du canton concerné selon l'organigramme en vigueur.</i>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Département des travaux publics et de la justice Roland FÜRST         </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Département de la formation et de la culture D<sup>r</sup> Remo Ankli         </div>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Département des finances Roland Heim         </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Département de l'intérieur Susanne Schaffner         </div>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">           Département de l'économie Brigit Wyss         </div>	

5

**Indication de correction**

*5 points : nom complet de tous les départements/de toutes les directions avec les noms corrects et les bons chefs.*

*0 point : aucun département/aucune direction ne porte la bonne dénomination.*

*L'attribution de 1, 2, 3 ou 4 points relève de la compétence des experts.*

*Il faut tenir compte des particularités cantonales.*

*Les dénominations apparentées donnent droit à des demi-points.*

T 5

Points  
obtenus

- b. Inscrivez le nom de cinq départements distincts/directions distinctes dans la colonne Département/direction ci-dessous. Pour cinq de ces départements/directions, indiquez un office/service et décrivez chaque fois une **tâche principale** de cet office/de ce service avec des phrases complètes. Vous obtiendrez 1 point pour chaque office/service et chaque tâche principale correctement décrite, total 10 points.

Département/direction	Office/service	Tâche principale
<i>Office/service pour chaque département/direction selon l'organigramme et description correcte d'une tâche en une phrase.</i>		

Points

10

- c. Outre les départements/directions, il existe aussi la Chancellerie d'Etat. Citez trois de ses tâches. Vous obtiendrez 1 point par tâche correcte, total 3 points.

<i>Informations/communication</i>	1
<i>Protection des données</i>	1
<i>Elections et votations</i>	

1  
T 13**Indication de correction***Il faut tenir compte des particularités cantonales.*Points  
obtenus